

Informations Rapides

10 janvier 2014 - n° 7



■ Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés - Troisième trimestre 2013

Avertissement : Depuis le premier trimestre 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'indice du coût du travail au titre de subvention au bénéfice de l'employeur. L'indice hors effet CICE est disponible dans les données complémentaires.

L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) ; un indice de coût et un indice de charges

L'indice de coût

L'ICHTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur une fois publié n'est pas modifié par la suite. Il s'agit d'un indice mensuel (base 100 en décembre 2008) mais publié chaque trimestre, quel que soit le secteur d'activité.

À compter du 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'ICHTrev-TS au titre de subvention au bénéfice de l'employeur. Comme l'ICHTrev-TS est un indice lissé sur une période de quatre trimestres, l'effet du CICE sur l'évolution de l'indice s'étalera sur l'ensemble de l'année 2013.

ICHTrev-TS - Coût du travail

base 100 en déc. 2008

	juil-13	août-13	sept-13	oct-13
Industries mécaniques et électriques	112,0	112,1	112,2	112,3
Industries extractives	112,8	112,9	113,0	nd
Industrie manufacturière Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	111,3	111,4	111,5	nd
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	107,1	107,0	106,9	nd
Construction	108,2	108,1	108,1	nd
Commerce	109,5	109,5	109,4	nd
Transports, entreposage	108,5	108,5	108,4	nd
Hébergement, restauration	107,9	107,9	107,8	nd
Information, communication	110,7	110,5	110,4	nd
Finance, assurance	110,0	110,0	110,1	nd
Activités immobilières	109,0	109,1	109,2	nd
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	112,3	112,3	112,4	nd
Services administratifs, soutien	107,8	107,8	107,8	nd
	114,5	114,4	114,3	nd

nd = non disponible

Sources : Acoff, Dares, Insee

L'indice de charges

Un indice de charges patronales est également publié depuis avril 2010 (base 100 en décembre 2008). Il se distingue de l'ICHTrev-TS par deux caractéristiques : les trois indices mensuels d'un même trimestre ont la même valeur, et il n'y a pas de prévision de cet indice pour les industries mécaniques et électriques pour le premier mois du trimestre suivant. Cet indice de charges mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent les charges patronales par rapport au salaire brut.

Le CICE a des répercussions sur l'indice de charges patronales.

ICHTrev-TS - Charges patronales seules

base 100 en déc. 2008

	juil-13	août-13	sept-13
Industries mécaniques et électriques	99,6	99,6	99,6
Industries extractives	99,6	99,6	99,6
Industrie manufacturière Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	99,5	99,5	99,5
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	99,5	99,5	99,5
Construction	99,6	99,6	99,6
Commerce	99,4	99,4	99,4
Transports, entreposage	99,2	99,2	99,2
Hébergement, restauration	98,9	98,9	98,9
Information, communication	99,6	99,6	99,6
Finance, assurance	99,8	99,8	99,8
Activités immobilières	99,8	99,8	99,8
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	100,0	100,0	100,0
Services administratifs, soutien	99,6	99,6	99,6
	98,9	98,9	98,9

Sources : Acoff, Dares, Insee

Pour en savoir plus :

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=74>
- L'effet du CICE est disponible dans le fichier : <http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind74/20140110/effet%20CICE.xls>
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G1159](#), [G1160](#)
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : début avril 2014